NOTE D'INFORMATION

ALIF II

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19023 en date du 22/02/2019.

Ikhlas METTIOUI

OTB HH NL

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **M. Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général,** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 0522 45 38 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

NL

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **ALIF II**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037186**
- Date et référence de l'agrément : **04/12/2018, GP18133**
- Date de création : **19/04/2011**
- Siège social : **416, rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION** sise à **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 - Casablanca** représentée par **M. Reda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca,** représenté par **M. Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
WAFA GESTION	Mohamed Adil HAITAMI	05 22 45 38 38

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Mohamed HDID.**

NL

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclus)**
- Sensibilité max : **10 (inclus)**
- Indice de référence : **50% Moroccan Bonds Index Moyen Long Terme + 50% Moroccan Bonds Index Moyen Terme publiés par BMCE Capital.**
- Objectif de gestion : **L'objectif du FCP est de procurer aux porteurs de parts une rentabilité supérieure à celle du marché obligataire à moyen et long terme et ainsi offrir une performance supérieure à celle de l'indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM " Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 A cet effet, le FCP investira son actif en bons de trésor ou autres titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain, en obligations privées, en titres de créances négociables (bons de sociétés de financement, billets de trésorerie et certificats de dépôts), et actions cotées à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP ALIF II est le suivant :

 - **Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Obligations ; Obligations subordonnées ; Obligations subordonnées perpétuelles ; Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;**
 - **Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation;**
 - **Actions et parts d'OPCVM ;**
 - **Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;**
 - **Opération de pension ;**
 - **Prêt-emprunt de titres ;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **La Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG), sans exclure les autres personnes physiques et morales.**

NL

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/07/2011**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**
 - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : WAFA GESTION**
 - **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**
 - **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**

 Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : **Capitalisations intégrale des résultats.**

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

NL

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1.5% HT des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur. Toutefois, les commissions de souscriptions et de rachats sont nulles pour le promoteur SGFG et ce, quel que soit le montant et la fréquence des opérations.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT au maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion.**
 - **Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**
 - **Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications :	Selon le tarif négocié
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0,01%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de Wafa Gestion :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

NL